



Précarité énergétique

LE MOMENT PRO



Bordeaux, 6 Novembre 2019



Dispositifs Régionaux sur la rénovation énergétique de l'habitat privé



Région Bénédicte Hamon *Chargée de mission Énergie Climat*
Artée Géraldine Barand *Chargée de communication*

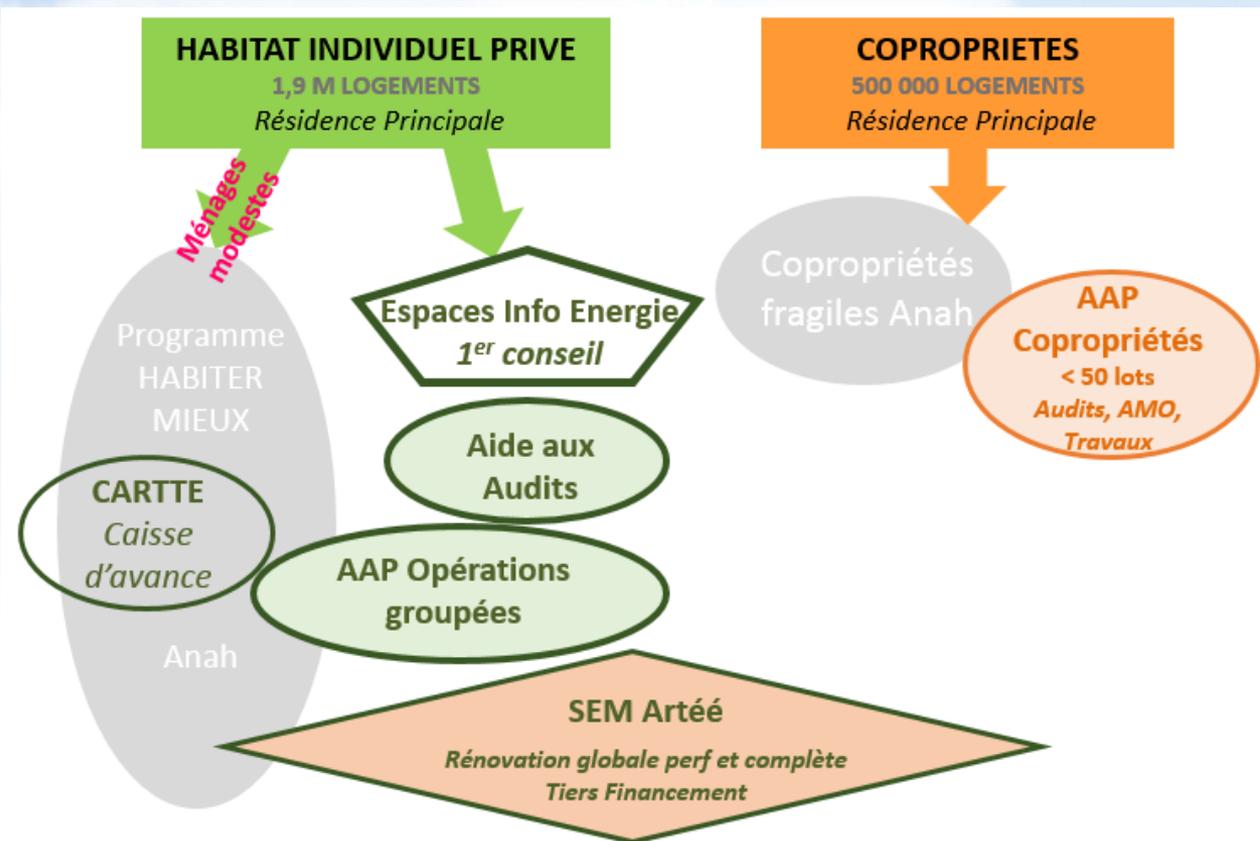


RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



AGENCE RÉGIONALE POUR LES TRAVAUX
D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Les actions Régionales pour la rénovation énergétique du logement (*hors logement social*)





Aide à l'**Accompagnement** de la rénovation globale performante de l'habitat privé

Objectif

Promouvoir les **démarches d'audits/accompagnement** pour amorcer des travaux de rénovation globale performante

Subvention plafonnée à 100 % des dépenses TTC

Phase 1 : **Audit-diagnostic énergétique global** **440€/ logement**

Phase 2 : **Accompagnement pré-travaux analyse et assistance** **270€/ logement**

Bénéficiaires et conditions

Particulier propriétaire occupant ou bailleur

Logements Néo-Aquitain d'avant 1990 hors copropriété

Prestation doit être réalisée par une entreprise titulaire d'un signe de qualité (ex : RGE)

Dispositif s'achevant en 2019
Possibilité d'aider encore 170 dossiers



AAP **Expérimentation** d'**opérations groupées** de rénovation énergétique d'habitats individuels privés

Objectifs :

- * Développer des **modèles de rénovation** globale performante et complète sur des typologies de bâti pouvant être ensuite reproduits à des fins **de massification**,
- * Tester et encadrer des premières **opérations groupées en auto-rénovation**.

Critères d'éligibilité :

A minima 5 maisons individuelles de même typologie de bâti
1 porteur unique agissant en maître d'ouvrage délégué

Gain énergétique de 40% minimum
Utilisation de **matériaux biosourcés**

Dépenses éligibles :

Audits énergétiques mutualisés : jusqu'à 70% du coût

Médiation/accompagnement des propriétaires : jusqu'à 70% du coût

Maîtrise d'œuvre sur l'opération groupée : jusqu'à 70% du coût

Travaux de maîtrise de l'énergie : **aide forfaitaire de 5 000 €/habitation**
+ bonus de 1 000 € si caractère patrimonial



Artée Agence régionale pour les travaux d'économies d'énergie

Agence régionale créée et soutenue par la Région Nouvelle-Aquitaine et des acteurs privés.

Dispose d'un fonds européen de 43 millions d'euros pour financer les projets de rénovation énergétique.

- Offre de service technique et financière qui vise à rendre accessible au plus grand nombre la rénovation performante
- Tiers financement = les économies d'énergies financent les travaux

Témoignage vidéo de particuliers qui en ont bénéficié



AAP Rénovation énergétique des copropriétés

Types d'opération

Rénovation énergétique **globale et performante** sur copropriété **de moins de 50 lots d'habitation**

Critères d'éligibilité

Construction d'avant juin 2001

75% de lots d'habitation en résidence principale

Gain énergétique de 40% minimum

Programme de sensibilisation/formation des occupants aux éco-gestes

Périmètre

Nouvelle-Aquitaine *hors agglo de + 150 000 hab.*

Tous Quartiers Politique de la Ville éligibles

-hors financement ANRU.

Dépenses éligibles

Audit énergétique

jusqu'à 50% du coût

AMO

jusqu'à 50% du coût

Travaux énergétiques

40% de la dépense éligible – sub max **6 000€/logt**

+ 1 000 €/ logt si matériaux biosourcés (*isolation*)

+ 2 000 €/ logt si travaux de la partie privative
intégrés dans les travx collectifs pour 70% des lots habités



Merci pour votre attention !

Guide des aides de la Région Nouvelle-Aquitaine:



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

<https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/logement>

<https://www.artee.fr/>

